

## REGLEMENT DU JEU « nouveautés 2016-2017 »

ARTICLE 1 : Le jeu concours intitulé «**nouveautés 2016-2017**» est ouvert aux personnes résidant en France Métropolitaine, Belgique, Luxembourg du 30 septembre au **3 octobre 2016**.

ARTICLE 2 : La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 3 : L'opération est ouverte à toute personne physique souhaitant participer, à l'exception des établissements, des organisateurs du jeu ainsi que des personnes exerçant une activité dans une société liée à la société organisatrice.

ARTICLE 4 : Pour participer, il suffit de **faire un commentaire sous la publication facebook : "Et vous quelle est votre nouveauté préférée?" Répondez en commentaire et identifier 2 de vos contacts**. Le commentaire doit comporter un nom de produit issu de la catégorie 2017 : <https://goo.gl/8PwHJD> + 2 noms de profil facebook.

ARTICLE 5 : La date limite de participation est le **LUNDI 3 Octobre 14H**.

ARTICLE 6 : Le participant au jeu doit être obligatoirement le représentant légal de l'enfant.

ARTICLE 7 : Le jeu prévoit un gagnant tiré au sort parmi les commentaires de la publication. le lot est composé de :

- un bon d'achat de 40€ valable sur le site.

Le tirage au sort aura lieu le **LUNDI 3 Octobre 14H**.

ARTICLE 8 : Le gagnant sera informé par e-mail ou via la page Facebook au plus tard le Lundi 3 septembre . Son adresse lui sera demandé par message privé, et ce conformément au Code Professionnel de la fédération des entreprises de Vente à Distance.

ARTICLE 10: Les participants au jeu «**nouveautés 2016-2017** », ne pourront pas s'opposer à une éventuelle utilisation de leurs noms, département de résidence afin de servir de témoignage sauf s'ils renoncent à leur prix.

ARTICLE 11: Les participants valident leur identité par leur compte facebook comme étant celle indiquée lors de la participation.

ARTICLE 12: Le nom du gagnant sera disponible le lundi 3 septembre au plus tard sur simple demande écrite à HOP'TOYS, dont l'adresse figure ci-dessous.

ARTICLE 13: La société HOPTOYS ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités et/ou les prix devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

ARTICLE 14: Le présent règlement sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par écrit à HOP'TOYS – ZAC DE GAROSUD – 381, rue Raymond Recouly – CS 10042 – 34078 MONTPELLIER CEDEX 3, en mentionnant le nom du jeu.

ARTICLE 15: Le simple fait de participer implique l'acceptation du règlement et des instructions figurant en ligne sur le site [www.bloghoptoys.fr](http://www.bloghoptoys.fr)

ARTICLE 16: Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, il vous suffit soit de nous écrire sur le site [www.hoptoys.fr](http://www.hoptoys.fr) rubrique « contact » ou par courrier : HOP'TOYS – ZAC DE GAROSUD – 381, rue Raymond Recouly – CS 10042 – 34078 MONTPELLIER CEDEX 3 en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible, votre numéro de client.

Ceci constitue le règlement complet du jeu Hop'Toys «**nouveautés 2016-2017**» SARL HOP'TOYS – ZAC DE GAROSUD – 381, rue Raymond Recouly – CS 10042 – 34078. MONTPELLIER CEDEX 3 - RCS MONTPELLIER 422.638.106